

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2012

Vote par correspondance

Le(a) soussigné(e),

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénoms :	
Domicile :	
Numéro national :	

Titulaire de _____ actions **nominatives/dématérialisées/au porteur**¹ en pleine propriété de la société anonyme ECONOCOM GROUP, ayant son siège social Place du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles, enregistrée auprès du registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0422.646.816 (la "**Société**"),

Déclare voter par correspondance avec² _____ de ses actions tel que précisé ci-après à l'assemblée générale extraordinaire de la société ECONOCOM GROUP qui se tiendra le **vendredi 14 septembre 2012 à 10h30** à 1930 Zaventem, Chaussée de Louvain/Leuvensesteenweg, 510/B80 ou à toute autre assemblée ultérieure ayant le même ordre du jour.

A. Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

1. Destruction de deux millions (2.000.000) d'actions propres et réduction du nombre d'actions de vingt-six millions cent septante-deux mille huit cent nonante-sept (26.172.897) à vingt-quatre millions cent septante-deux mille huit cent nonante-sept (24.172.897).

2. Division des vingt-quatre millions cent septante-deux mille huit cent nonante-sept (24.172.897) actions en nonante-six millions six cent nonante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-huit (96.691.588) nouvelles actions.

¹ Biffez les mentions inutiles.

² Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lesquelles vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

3. Modification des articles 5 et 6 des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions précédentes.
4. Conversion des actions nominatives ou en titres dématérialisés.
5. Procuration pour la destruction des actions propres ainsi que pour la destruction des actions au porteur et l'inscription dans un registre des actions nominatives (le cas échéant sous forme électronique).
6. Modification diverses aux statuts afin de mettre les statuts en conformité avec la décision de conversion des actions au porteur en actions nominatives ou dématérialisées (clauses statutaires concernant la nature des actions, la convocation à l'assemblée générale, dépôt des titres en vue de l'admission à l'assemblée générale, etc.)
7. Procuration pour la coordination des statuts.
8. Pouvoirs pour l'exécution des décisions prises.

B. Instructions de vote pour l'assemblée générale extraordinaire

	OUI	NON	ABSTENTION
1. Proposition de détruire deux millions (2.000.000) d'actions propres et proposition de réduire le nombre d'actions de vingt-six millions cent septante-deux mille huit cent nonante-sept (26.172.897) à vingt-quatre millions cent septante-deux mille huit cent nonante-sept (24.172.897).			
2. Proposition de diviser les vingt-quatre millions cent septante-deux mille huit cent nonante-sept (24.172.897) actions en nonante-six millions six cent nonante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-huit (96.691.588) nouvelles actions.			
3. Proposition de modifier les articles 5 et 6 des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions précédentes.			
4. Proposition de conversion des actions au porteur en actions nominatives ou en titres dématérialisés.			
5. Proposition de procuration pour la destruction des actions propres ainsi que pour la destruction des actions au porteur et l'inscription dans un registre des actions nominatives (le cas échéant sous forme électronique).			
6. Proposition de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec la décision de conversion des actions au porteur en actions nominatives ou dématérialisées (clauses statutaires concernant la nature des actions, la convocation à l'assemblée générale, dépôt des titres en vue de l'admission à l'assemblée générale, etc.)			
7. Proposition de procuration au notaire instrumentant et à ses préposés pour la coordination des statuts.			
8. Proposition de pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des décisions prises.			

C. Vote par correspondance

Conformément à l'article 29 des statuts de la société, le présent formulaire doit parvenir à la société au plus tard six (6) jours ouvrables avant l'assemblée générale, soit le **8 septembre 2012**. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation.

Veillez noter que seuls les formulaires de vote par correspondance dûment complétés seront valables.

Les formulaires peuvent parvenir à la société par courrier recommandé (Place du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles, Belgique), ou par e-mail à l'adresse suivante : generalsecretariat@econocom.com.

Fait à _____, le _____ 2012.

(signature)

Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page